Rabat, le : 15/01/2025

N° Convocation: EF\_FASIMHTC\_0110

# CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-

Etablissement: Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier

Filière: Infirmier Anesthésie de Réanimation

Semestre: S1

### Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 1 de La Faculté Abulcasis Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier qui auront lieu du 03 au 23 janvier 2025 à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

• Bâtiment : Salles • Entrée : • Zone : Salle 2 • Emplacement: 10

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée :
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

# Informations de l'étudiant :

· Nom et Prénom : EL HAIMER Chaimae  $\bullet~N^{\circ}$  d'inscription : INS-FASIMH00022511/2024

CIN/Passeport : AJ8596

#### Déroulement des épreuves :

• Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Infrastructure Sanitaire et Programmes d'Activité Sanitaire	04/01/2025	09Н00
2	Langues I	07/01/2025	09H00
3	Introduction Aux Sciences Infirmières	09/01/2025	09Н00
4	Sémiologie	15/01/2025	09H00
5	Sciences Fondamentales I	17/01/2025	09H00
6	Soins Infirmiers De Base	20/01/2025	09H00
7	Methodologie De Travail Universitaire	22/01/2025	09H00

## Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen;
   Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
  Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens